

Dép. 06
« SARMN et SAMMN de la maison de l'enfance »

Alain LOMBARD
Directeur du Pôle M.E.C.S. Maison de l'enfance
Fondation Patronage Saint Pierre - ACTES
81, boulevard J.D. Blanqui
BP 45
06340 LA TRINITE
Tél. : 04.97.00.04.93
Email : mecs.trinite@psp-actes.org

Depuis septembre 2003, la Maison de l'Enfance, qui accueille des enfants de 6 à 18 ans mixte, a créé, sur les 44 places ouvertes dans le cadre de la maison d'enfants, trois places destinées aux enfants accueillis dans le cadre de deux modalités d'intervention :

- le service d'aide au retour en milieu naturel -SARMN- destiné à permettre de diminuer le risque d'échec lors du retour de l'enfant dans sa famille à la fin d'une mesure de placement en assurant un soutien éducatif et psychologique des enfants et de leurs familles qui en manifestent le besoin. Ceci ouvre la possibilité d'un retour temporaire de l'enfant en internat en cas de crise familiale et sans attendre une détérioration de la situation,
- le service d'aide au maintien en milieu naturel -SAMMN- permet de travailler en amont du placement en utilisant les entretiens systémiques ainsi qu'un soutien éducatif à domicile pour répondre de façon préventive et intensive à des situations familiales difficiles mais ne nécessitant pas nécessairement un placement. Un hébergement séquentiel de l'enfant est néanmoins possible (jour, week-end, vacances scolaires...).

La mise en œuvre des objectifs se réalise à travers :

- le travail éducatif et relationnel des équipes éducatives, le soutien à la scolarité, la proposition d'activités manuelles, sportives, culturelles et artistiques, l'organisation durant les vacances scolaires de séjours de découverte variés,
- le suivi psychologique des enfants dans l'établissement ou par les inter-secteurs de pédopsychiatrie,
- les entretiens familiaux systémiques proposés aux enfants et à leur famille par les psychologues du service avec l'objectif de réaménager les interrelations familiales de façon à ce qu'elles soient viables pour tous,
- la classe primaire d'adaptation ouverte dans les locaux de la maison de l'enfance par l'Education nationale qui accueille un petit groupe d'enfants dont les difficultés particulières ne permettent pas, dans un premier temps, une scolarisation externe.
- Un deuxième instituteur, rattaché à cette classe, assure dans les écoles primaires et au collège, le suivi et l'aide aux enfants de l'établissement.

L'accueil peut se mettre en place dans le cadre d'une mesure d'accueil provisoire ou d'une ordonnance de placement provisoire.

L'équipe est composée d'une psychologue à mi-temps et d'un $\frac{3}{4}$ temps éducateur remplaçant sur l'internat les éducateurs intervenants dans le cadre de la prise en charge SAMMN au sein de la famille.

Le prix de journée est identique à celui d'un placement classique.